



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office des affaires vétérinaires

Herrengasse 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 52 70
Info.avet@be.ch
www.be.ch/ovet

Notice du 03 mars 2021

BVD Prescriptions d'hygiène durant l'estivage

BVD – situation actuelle

Le plan national d'éradication de la BVD porte ses fruits. Son évolution est analysée en permanence et les mesures sont optimisées en cas de besoin.

Des foyers régionaux peuvent se présenter. Ils sont rapidement pris en charge et traités de manière conséquente. Il se peut ainsi que des mesures supplémentaires s'avèrent nécessaires dans certaines régions. La population bovine suisse est, suite à la réussite de la campagne d'éradication, totalement réceptive au virus de la BVD. Une application stricte des mesures et des prescriptions en matière de trafic des animaux est par conséquent d'une importance capitale – plus encore qu'au début de la campagne pour ce qui concerne la possibilité de propagation du virus.

Ce qu'il faut savoir pour l'estivage

1. N'amenez **pas d'animaux interdits de déplacement sur le pâturage** d'estivage ni d'animaux provenant d'exploitations dans lesquelles des examens BVD sont en cours. Le statut BVD des animaux et des exploitations peut être contrôlé sur la BDTA.
2. Les documents d'accompagnement doivent être remplis complètement et les déplacements annoncés à la BDTA dans les délais.
3. **Une hygiène sans faille lors des vélages** est essentielle. Les arrière-faix doivent être éliminés au plus vite. **Les veaux nés sur le pâturage** doivent être annoncés sur le **numéro BDTA de l'exploitation d'estivage**. Ce n'est qu'à cette condition que les animaux de contact peuvent être retrouvés en cas de découverte d'un bovin IP.
4. **Les avortements** ainsi que les naissances de **veaux chétifs** doivent être annoncés au vétérinaire. Des examens sont prescrits. L'avorton et les arrière-faix doivent être conservés jusqu'à la prise de prélèvements puis éliminés, conformément aux prescriptions en vigueur, dans un centre de déchets carnés.

Liens internet

<https://www.blv.admin.ch>
<https://www.weu.be.ch>
<https://www.bvd-info.ch>